

# FORMULAIRE DE DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF

à renvoyer à :  
**Service des Aînés - Espace 128**  
128 avenue des Champs Lasniers  
91940 Les Ulis

Téléphone : 01 69 29 34 36 - aines@lesulis.fr

- Je soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Si vous inscrivez **un tiers**, merci d'indiquer aussi votre nom et prénom ci-dessous :

Nom : .....

Prénom : .....

Lien avec la personne : .....

ADRESSE : .....

Téléphone fixe .....

Téléphone portable .....

Courriel : .....@.....

- Sollicite une inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du Plan d'alerte canicule.

en qualité de personne âgée de 65 ans et plus

en qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail

en qualité de personne en situation de handicap

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et qu'une radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

- Si un service d'aide à la personne intervient au domicile, merci d'en indiquer les coordonnées (adresse/téléphone):

.....  
.....  
.....

- Personne à contacter en cas d'urgence:

M./Mme .....

Téléphone .....

Lien de parenté :

Enfant  Voisin  Ami  Autre (préciser)

- Dates des absences du domicile prévues entre le 01/06 et le 15/09 :

.....  
.....  
.....

Date :

Signature :

PLAN CANICULE

PARCE QUE LA CHALEUR  
REND PLUS VULNÉRABLE



PROTÉGEZ-VOUS  
EN VOUS INSCRIVANT  
AUPRÈS DU SERVICE  
DES AÎNÉS DE LA VILLE

Vous connaissez une personne isolée et fragile ?  
Service des Aînés : 01 69 29 34 36 - aines@lesulis.fr

08 000 66666 Service & appel gratuits

lesulis.fr     
@lesulisofficiel

## PLAN CANICULE : FAITES-VOUS CONNAÎTRE !

La commune des Ulis renouvelle son plan d'alerte canicule tous les étés (du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre). Il vise à protéger les Ulissiens, les plus fragiles et isolés vivant à leur domicile, des conséquences d'une éventuelle période de fortes chaleurs. Pour en bénéficier, il est nécessaire de se faire connaître auprès du Service des Aînés et de s'inscrire sur le registre communal nominatif.

Ainsi, il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription ci-joint, ou disponible également à l'accueil de l'Espace 128 ou sur Internet sur [lesulis.fr](http://lesulis.fr) rubrique *Au quotidien/Aînés*.

## INSCRIVEZ-VOUS, PROTÉGEZ-VOUS !

### Qui peut s'inscrire ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- Les personnes adultes en situation de handicap bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé, de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne, de la carte d'invalidité, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ou d'une pension d'invalidité.

**L'isolement constitue un risque supplémentaire très important en cas de canicule**

### Le registre communal : pourquoi ?

En cas de déclenchement du Plan d'alerte et d'urgence «canicule» par le préfet, un contact sera mis en place avec les personnes inscrites sur ce registre afin de leur apporter les conseils et l'assistance dont elles ont besoin. La solidarité entre parents, voisins, amis... est également l'un des moyens les plus efficaces de détecter et de signaler les personnes fragiles. Vous pouvez aussi les aider, pendant les fortes chaleurs, en prenant régulièrement de leurs nouvelles.

N'hésitez pas à aviser le service des Aînés de la mairie de tous les cas de personnes isolées ou en souffrance et soyez particulièrement vigilant à votre entourage en période de canicule.

Cette inscription sur le registre communal est facultative, basée sur le volontariat. Elle peut être réalisée par la personne elle-même, un représentant légal ou un tiers (médecin, Service d'aide à domicile, voisin, famille...). Les données figurant sur ce registre sont traitées, conservées et modifiées uniquement par le service des Aînés. Le registre peut être communiqué au préfet à sa demande et vous possédez un droit d'accès et de rectification de ces informations. En tout état de cause, les dispositions utiles sont prises pour préserver la confidentialité et la sécurité des éléments collectés.

## LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE AVANT L'ÉTÉ

- Chez vous, assurez-vous du bon fonctionnement de vos appareils ménagers : réfrigérateur, congélateur, ... Procurez-vous un ventilateur et vérifiez que vos volets ferment correctement, que vos stores fonctionnent et que vos rideaux isolent bien des rayons du soleil, surtout dans les pièces fortement exposées.
- A l'extérieur, repérez les endroits climatisés ou frais proches de chez vous (magasins, cinémas, lieux publics, ...).
- Si vous êtes seul(e) une partie de l'été, informez vos voisins, votre gardien(ne) pour qu'ils (elles) prennent régulièrement de vos nouvelles et pensez à mettre en évidence les coordonnées d'une personne à prévenir.
- Si vous suivez un traitement ou un régime, demandez conseil à votre médecin pour savoir ce que vous devez faire en cas de canicule. Votre pharmacien peut également vous informer.

Retrouvez d'autres conseils sur [lesulis.fr](http://lesulis.fr) rubrique *Au quotidien/Aînés*